

## Règlement Intérieur 2018-2019

### VACANCES SCOLAIRES à BARATIER

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants lors des vacances scolaires dans le cadre du centre de loisirs « Les Loulou's ».

### Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif centre de loisirs « les Loulou's » propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans lors des vacances scolaires d'hivers, de Pâques, d'été et de la Toussaint.

### Les Horaires :

Le centre de loisirs accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h45 à 18H30.  
L'accueil se fait de 7h45 à 9h30. Les parents récupèrent les enfants à partir de 17h00 jusqu'à 18h30.  
Cette ouverture de plage horaire permet de tenir compte des besoins des parents qui travaillent et aussi du rythme de vie de l'enfant en vacances.

### Le Fonctionnement :

Dans la limite de place disponible, le centre accueille tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, quelle que soit la commune de domicile des parents, résidents et vacanciers.

### Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. **Il est généralement prévu :**  
Pendant les petites vacances : 16 enfants âgés de 3 à 6 ans et 24 enfants âgés de 7 à 12 ans.  
Pendant les vacances d'été : 24 enfants âgés de 3 à 6 ans et 36 enfants âgés de 7 à 12 ans.

### Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial :

journée et semaine vacances scolaires Les LOULOU'S					
TARIF 2018		Communes du SIVU		Communes extérieures	
Quotient familial	Nombre d'enfant(s)	Journée	Semaine	Journée	Semaine
< 500	1 <sup>er</sup> enfant	8,25 €	37,15 €	12,35 €	55,60 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	7,25 €	32,65 €	11,35 €	51,10 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	6,25 €	28,15 €	10,35 €	46,60 €
500 à 700	1 <sup>er</sup> enfant	10,30 €	46,35 €	14,40 €	64,80 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	9,30 €	41,85 €	13,40 €	60,30 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	8,30 €	37,35 €	12,40 €	55,80 €
700 à 900	1 <sup>er</sup> enfant	12,35 €	55,60 €	16,45 €	74,00 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	11,35 €	51,10 €	15,45 €	69,50 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	10,35 €	46,60 €	14,45 €	65,00 €
> 900	1 <sup>er</sup> enfant	14,40 €	64,80 €	18,50 €	83,30 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	13,40 €	60,30 €	17,50 €	78,80 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	12,40 €	55,80 €	16,50 €	74,30 €
Pour Tous	Une participation financière supplémentaire peut être demandée en fonction des activités				

Dans la mesure du possible, le règlement devra être effectué lors de l'inscription de l'enfant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les LOULOU'S »  
Une participation financière supplémentaire pourra être demandée en fonction de l'activité (transport, intervenant, repas, goûté, bivouac, etc...)

Toute absence **non signalée 2 jours ouvrés à l'avance** sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical).

**Tout retard** donnera lieu au paiement d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

### Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

### Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

### Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants, seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel encadrant ne peut être tenu pour responsable.

### Les repas et les goûters :



Les repas et les goûters sont à la charge des familles. En fonction du projet d'activité, un repas ou un goûter peut être proposé. Il sera notifié sur le programme.

### RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS :

- **Au bureau du S.I.V.U.** Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) internet: [www.lesloulous05.fr](http://www.lesloulous05.fr)

✂.....

### SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » Règlement Vacances scolaires Les Loulou's

Je soussigné(e).....

Père, Mère de l'enfant :.....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à....., le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Règlement Intérieur 2018-2019

### VACANCES SCOLAIRES à CHATEAUROUX les ALPES

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants lors des vacances scolaires dans le cadre du centre de loisirs « Le Castelou ».

#### Les Périodes de fonctionnement :

Le dispositif Centre de Loisirs « Le Castelou » propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans lors des vacances scolaires d'Hiver, de Pâques, d'Eté et de la Toussaint.

#### Les Horaires :

Le centre de loisirs accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.  
L'accueil se fait de 7h45 à 9h30. Les parents récupèrent les enfants à partir de 17h00 jusqu'à 18h30.  
Cette ouverture de plage horaire permet de tenir compte des besoins des parents qui travaillent et aussi du rythme de vie de l'enfant en vacances.

#### Le Fonctionnement :

Dans la limite de place disponible, le centre accueille tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, quelle que soit la commune de domicile des parents, résidents et vacanciers.

#### Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. **Il est généralement prévu :**  
Pendant les petites vacances 8 enfants âgés de 3 à 6 ans et 12 enfants âgés de 7 à 12 ans.  
Pendant les grandes vacances 16 enfants âgés de 3 à 6 ans et de 12 enfants âgés de 7 à 12 ans

#### Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial :

journée et demi journée vacances scolaires CASTELOU							
TARIF 2018		Communes SIVU			Communes extérieures		
Quotients	Nombre d'enfant(s)	Journée	Demi journée sans temps repas	Demi Journée avec temps repas	Journée	Demi Journée sans temps repas	Demi Journée avec temps repas
< 500	1 <sup>er</sup> enfant	8,25 €	4,95 €	5,65 €	12,35 €	7,40 €	8,65 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	7,25 €	4,35 €	4,95 €	11,35 €	6,80 €	7,95 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	6,25 €	3,75 €	4,25 €	10,35 €	6,20 €	7,25 €
500 à 700	1 <sup>er</sup> enfant	10,30 €	6,20 €	7,20 €	14,40 €	8,65 €	10,10 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	9,30 €	5,60 €	6,50 €	13,40 €	8,05 €	9,40 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	8,30 €	5,00 €	5,80 €	12,40 €	7,45 €	8,70 €
700 à 900	1 <sup>er</sup> enfant	12,35 €	7,40 €	8,65 €	16,45 €	9,85 €	11,55 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	11,35 €	6,80 €	7,95 €	15,45 €	9,25 €	10,85 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	10,35 €	6,20 €	7,25 €	14,45 €	8,65 €	10,15 €
> 900	1 <sup>er</sup> enfant	14,40 €	8,65 €	10,10 €	18,50 €	11,10 €	13,00 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	13,40 €	8,05 €	9,40 €	17,50 €	10,50 €	12,30 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	12,40 €	7,45 €	8,70 €	16,50 €	9,90 €	11,60 €
Pour Tous	Une participation financière supplémentaire peut être demandée en fonction des activités						

Dans la mesure du possible, le règlement devra être effectué lors de l'inscription de l'enfant auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les Loulou's ».  
Une participation financière supplémentaire pourra être demandée en fonction de l'activité (transport, intervenant, repas, goûter etc....)

Toute absence **non signalée 2 jours ouvrés à l'avance** sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical).

**Tout retard** donnera lieu au paiement d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

#### Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

#### Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent par bulletin disponible à l'entrée de l'école du Rabioux. Il est à remettre soit, dans la boîte aux lettres du Castelou soit directement auprès des animateurs. Possibilité d'inscription par téléphone au : 07 88 09 18 68 ou par le biais du site internet [www.lesloulous05.fr](http://www.lesloulous05.fr)

#### Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.  
Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

#### Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants, seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.  
En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel encadrant ne peut être tenu pour responsable.

#### Les repas et les goûters :



Les repas et les goûters sont à la charge des familles. En fonction du projet d'activité, un repas ou un goûter peut être proposé. Il sera notifié sur le programme.

#### RENSEIGNEMENTS :

Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) internet : [www.lesloulous05.fr](http://www.lesloulous05.fr)

✂.....

### SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » Règlement Vacances scolaires Castelou

Je soussigné(e).....

Père, Mère de l'enfant : .....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à....., le .....  
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Règlement Intérieur 2018-2019

### MERCREDIS à BARATIER

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants les mercredis en périodes scolaires dans le cadre du centre de loisirs Les Loulou's.

#### Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif Centre de Loisirs Les Loulou's propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans au « mercredi chez les Loulou's » en période scolaires.

#### Les Horaires :

Le centre de loisirs accueil les enfants le mercredi de 7h30 à 18H30.  
- 07h30 à 9h30 Accueil du matin  
- 12h00 à 12h15 Accueil avec repas et départ avant repas du midi.  
- 13h30 à 13h45 Départ après repas et accueil sans repas après-midi.  
- 17h00 à 18h30 Départ fin de journée.

#### Le Fonctionnement :

Dans la limite de places disponibles, le centre accueille tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, quelle que soit la commune de domicile des parents, résidents et vacanciers.

#### Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil des mercredis dépend du nombre d'encadrant. Il est généralement prévu 8 enfants, âgés de 3 à 6 ans et 12 enfants, âgés de 7 à 12 ans.

#### Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial :

Les MERCREDIS							
TARIF 2018		Communes SIVU			Communes extérieures		
Quotients	Nombre d'enfant(s)	Journée	Demi journée sans temps repas	Demi Journée avec temps repas	Journée	Demi Journée sans temps repas	Demi Journée avec temps repas
< 500	1 <sup>er</sup> enfant	8,25 €	4,95 €	5,65 €	12,35 €	7,40 €	8,65 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	7,25 €	4,35 €	4,95 €	11,35 €	6,80 €	7,95 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	6,25 €	3,75 €	4,25 €	10,35 €	6,20 €	7,25 €
500 à 700	1 <sup>er</sup> enfant	10,30 €	6,20 €	7,20 €	14,40 €	8,65 €	10,10 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	9,30 €	5,60 €	6,50 €	13,40 €	8,05 €	9,40 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	8,30 €	5,00 €	5,80 €	12,40 €	7,45 €	8,70 €
700 à 900	1 <sup>er</sup> enfant	12,35 €	7,40 €	8,65 €	16,45 €	9,85 €	11,55 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	11,35 €	6,80 €	7,95 €	15,45 €	9,25 €	10,85 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	10,35 €	6,20 €	7,25 €	14,45 €	8,65 €	10,15 €
> 900	1 <sup>er</sup> enfant	14,40 €	8,65 €	10,10 €	18,50 €	11,10 €	13,00 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	13,40 €	8,05 €	9,40 €	17,50 €	10,50 €	12,30 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	12,40 €	7,45 €	8,70 €	16,50 €	9,90 €	11,60 €
Pour Tous		Une participation financière supplémentaire peut être demandée en fonction des activités					

Une facturation mensuelle des présences sera établie et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les LOULOU'S »

Une participation financière supplémentaire pourra être demandée en fonction de l'activité (transport, intervenant, repas, goûter, etc...)

Toute absence **non signalée 2 jours ouvrés à l'avance** sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical).

**Tout retard** donnera lieu au paiement **d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé** en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

#### Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

#### Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

#### Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

#### Les repas et les goûters :



Les repas et les goûters sont à la charge des familles. En fonction du projet d'activité, un repas ou un goûter peut être proposé. Il sera notifié sur le programme.

#### RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS :

- **Au bureau du S.I.V.U.** Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) internet: [www.lesloulous05.fr](http://www.lesloulous05.fr)

✂ .....

**SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans »**  
**Règlement Mercredi Les Loulou's**

Je soussigné(e), .....

Père, Mère de l'enfant : .....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à ....., le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Règlement Intérieur 2018-2019

### PAUSE LOULOU'S de BARATIER/ St SAUVEUR

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants en périscolaire dans le cadre de la Pause Loulou's durant l'année scolaire.

#### Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif Pause Loulou's propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les matins et soirs, avant et après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

#### Les Horaires :

Le matin : Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h30, dans la salle des Loulou's au 1<sup>er</sup> étage de l'école.

Le soir : Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30, à la sortie de l'école et accompagne les enfants en salle des Loulou's ou dans la cour de l'école jusqu'à 18h30, heure limite où les parents peuvent récupérer leurs enfants.

#### Le Fonctionnement :

Le matin : De 7h30 à 8h30 les parents accompagnent l'enfant jusqu'à la salle des Loulou's.

A 8h30 les enfants rejoignent leurs camarades dans la cour de l'école sauf pour les enfants scolarisés en maternelle qui sont accompagnés par l'animateur directement dans leur classe.

Cet accueil avant l'école est un temps calme pour permettre aux enfants d'aborder sereinement leur journée. Ils disposent de jeux, de jouets, de livres, du matériel de dessin, des tapis de repos...

Le soir : A 16h30 les enfants sont pris en charge par l'animateur dès la fin des cours et emmenés dans la salle des Loulou's.

De 16h30 à 17h00 les enfants prennent leur goûter fourni par les parents.

De 17h00 à 18h00 un temps d'activités, chaque jour différent est proposé aux enfants.

De 18h00 à 18h30 l'accueil des parents et départ des enfants. Pendant ce moment, les enfants disposent librement de livres, jeux, jouets...

#### Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. Il est généralement prévu :

Pour la Pause Loulou's du matin 14 enfant âgés de 3 à 12 ans.

Pour la Pause Loulou's du soir 18 enfants âgés de 3 à 12 ans.

#### Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent soit mail [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) soit par bulletin disponible à l'entrée de l'école à remettre dans la boîte aux lettres des Loulou's ou directement auprès des animateurs.

**Les inscriptions devront se faire au plus tard le vendredi à 16h30 pour la semaine suivante**

**Pour toutes inscriptions après ce délai un supplément sera facturé.** Seuls les parents sont habilités à inscrire leurs enfants à la garderie. Toute absence **non signalée 2 jours ouvrés à l'avance** sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical)

#### Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial :

La pause Loulou's			
Quotient familial	Tarifs matins	Tarifs soirs	
		De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30
< 500	1,40 €	1,05 €	1,05 €
500 à 700	1,60 €	1,20 €	1,20 €
700 à 900	1,80 €	1,35 €	1,35 €
> 900	2,00 €	1,50 €	1,50 €

Supplément 1,00€ par pause pour les inscriptions en retard

**Tout retard** donnera lieu au paiement **d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé** en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

Une facturation mensuelle des heures de présence sera établie et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les LOULOU'S »

#### Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

#### Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

#### Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

#### Les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

#### RENSEIGNEMENTS :

- **A l'école de Baratier/ St Sauveur** auprès de l'animateur, du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

- **Au bureau du S.I.V.U.** Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) internet: [www.lesloulous05.fr](http://www.lesloulous05.fr)

✂.....

**SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans »**  
**Règlement Pause Loulou's à Baratier/St Sauveur**

Je soussigné(e).....

Père, Mère de l'enfant : .....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à ....., le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Règlement Intérieur 2018-2019

### PERISCOLAIRE de BARATIER

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants en périscolaire durant l'année scolaire sur la commune de Baratier.

#### Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif périscolaire de Baratier propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les soirs après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

#### Les Horaires :

Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30 à la sortie de l'école jusqu'à 17h30, heure où les parents viennent chercher leurs enfants.

#### Le Fonctionnement :

Les enfants sont accueillis dans une salle adaptée tout au long de l'année scolaire.

A 16h30 les enfants sont pris en charge par l'animateur, dès la fin des cours.

De 16h30 à 17h30 un temps d'activité physique motrice ou manuelle encadré par un intervenant professionnel.

A 17h30 départ des enfants ou accueil en garderie.

#### Capacité d'accueil :

En fonction de l'activité proposée, des locaux utilisés et de la tranche d'âge, le périscolaire peut accueillir de huit à douze enfants au maximum. Les tranches d'âge sont de 3 à 6 ans et de 7 à 12 ans. En dessous de 8 enfants inscrits, l'atelier ne sera pas maintenu.

#### Inscriptions :

Les inscriptions devront se faire au trimestre, seuls les parents sont habilités à inscrire leurs enfants aux activités périscolaires.

#### Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et de l'atelier proposé :

Quotient familial	Les Ateliers des Loulou's Grille Tarif A		Les ateliers Périscolaires des Loulou's Grille Tarif B	
	Communes du SIVU	Communes extérieures	Communes du SIVU	Communes extérieures
<500	34.00€	40.00€	40.00€	46.00€
500 à 700	38.00€	44.00€	44.00€	50.00€
700 à 900	42.00€	48.00€	48.00€	54.00€
> 900	46.00€	52.00€	52.00€	58.00€

Une facturation trimestrielle sera établie, et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les LOULOU'S ».

#### Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents
- Certificat médical (suivant l'activité)

#### Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

#### Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

#### Les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

#### RENSEIGNEMENTS :

- A l'école de Baratier auprès de l'animateur, du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

- Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) internet: [www.lesloulous05.fr](http://www.lesloulous05.fr)

✂ .....

### SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » Règlement Périscolaire Baratier St Sauveur

Je soussigné(e),.....

Père, Mère de l'enfant : .....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à ....., le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Règlement Intérieur 2018-2019

### PAUSE LOULOU'S de CROTS

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants en périscolaire dans le cadre de la Pause Loulou's durant l'année scolaire sur la commune de Crots.

### Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif Pause Loulou's propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les matins et les soirs après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

### Les Horaires :

Le Matin : Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h45, dans la salle de motricité ou dans la classe maternelle de l'école.

Le Soir : Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30 à la sortie de l'école jusqu'à 18h30 en salle de motricité ou dans la cour suivant la météo et/ou du programme, heure limite où les parents peuvent récupérer leurs enfants

### Fonctionnement :

**Le matin :** De 7h30 à 8h45 les parents accompagnent l'enfant jusqu'à la salle de motricité ou la classe maternelle de l'école. A 8h45 les enfants rejoignent leurs camarades dans la cour de l'école, à l'exception des maternelles qui sont accompagnés par l'animateur directement dans leur classe.

Cet accueil avant l'école sera un temps calme pour permettre aux enfants d'aborder sereinement leur journée. Ils disposeront de jeux, de jouets, de livres, du matériel de dessin, des tapis de repos...

**Le soir :** A 16h30 les enfants sont pris en charge par l'animateur et emmenés dans la salle de motricité.

De 16h30 à 17h00 les enfants prennent leur goûter fourni par les parents.

De 17h00 à 18h00 un temps d'activités, chaque jour différent est proposé aux enfants.

De 18h00 à 18h30 l'accueil des parents et départ des enfants. Pendant ce moment, les enfants disposent librement de livres, jeux, jouets...

### Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. Il est généralement prévu :

Pour la Pause Loulou's du matin 14 enfants âgés de 3 à 12 ans.

Pour la Pause Loulou's du soir 18 enfants âgés de 3 à 12 ans.

### Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent soit mail [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) soit par bulletin disponible à l'entrée de l'école à remettre dans la boîte aux lettres des Loulou's ou directement auprès des animateurs.

**Les inscriptions devront se faire au plus tard le vendredi à 16h30 pour la semaine suivante**

**Pour toutes inscriptions après ce délai un supplément sera facturé.** Seuls les parents sont habilités à inscrire leurs enfants à la garderie. Toute absence **non signalée 2 jours ouvrés à l'avance** sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical)

### Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial :

La pause Loulou's			
Quotient familial	Tarifs matins	Tarifs soirs	
		De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30
< 500	1,40 €	1,05 €	1,05 €
500 à 700	1,60 €	1,20 €	1,20 €
700 à 900	1,80 €	1,35 €	1,35 €
> 900	2,00 €	1,50 €	1,50 €

Supplément 1,00€ par pause pour les inscriptions en retard

**Tout retard** donnera lieu au paiement **d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé** en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

Une facturation mensuelle des heures de présence sera établie et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les LOULOU'S »

### Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

### Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

### Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

### Les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

### RENSEIGNEMENTS :

- **A l'école de Crots** auprès des animateurs, Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

- **Au bureau du S.I.V.U.** Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) internet: [www.lesloulous05.fr](http://www.lesloulous05.fr)

✕.....

**SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans »**  
**Règlement Pause Loulou's à Crots**

Je soussigné(e).....

Père, Mère de l'enfant :.....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à....., le.....

## Règlement Intérieur 2018-2019

### PERISCOLAIRE de CROTS

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants en périscolaire durant l'année scolaire sur la commune de Crots.

#### Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif périscolaire de Crots propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les soirs après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

#### Les Horaires :

Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30 à la sortie de l'école jusqu'à 17h30, heure où les parents viennent chercher leurs enfants.

#### Le Fonctionnement :

Les enfants sont accueillis dans une salle adaptée tout au long de l'année scolaire.

A 16h30 les enfants sont pris en charge par l'animateur, dès la fin des cours.

De 16h30 à 17h30 un temps d'activité physique motrice ou manuelle encadré par un intervenant professionnel.

A 17h30 départ des enfants ou accueil en garderie.

#### Capacité d'accueil :

En fonction de l'activité proposée, des locaux utilisés et de la tranche d'âge, le périscolaire peut accueillir de huit à douze enfants au maximum. Les tranches d'âge sont de 3 à 6 ans et de 7 à 12 ans. En dessous de 8 enfants inscrits, l'atelier ne sera pas maintenu.

#### Inscriptions :

Les inscriptions devront se faire au trimestre, seuls les parents sont habilités à inscrire leurs enfants aux activités périscolaires.

#### Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et de l'atelier proposé :

Quotient familial	Les Ateliers des Loulou's Grille Tarif A		Les ateliers Périscolaires des Loulou's Grille Tarif B	
	Communes du SIVU	Communes extérieures	Communes du SIVU	Communes extérieures
<500	34.00€	40.00€	40.00€	46.00€
500 à 700	38.00€	44.00€	44.00€	50.00€
700 à 900	42.00€	48.00€	48.00€	54.00€
> 900	46.00€	52.00€	52.00€	58.00€

Une facturation trimestrielle sera établie, et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du Trésor Public.

#### Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents
- Certificat médical (suivant l'activité)

#### Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

#### Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

#### Les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

#### RENSEIGNEMENTS :

- A l'école de Crots auprès de l'animateur, du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

- Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) internet: [www.lesloulous05.fr](http://www.lesloulous05.fr)

✂ .....

### SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » Règlement Périscolaire à Crots

Je soussigné(e),.....

Père, Mère de l'enfant : .....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à ....., le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Règlement Intérieur 2018-2019

### **PERISCOLAIRE de St ANDRE d’EMBRUN**

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants en périscolaire durant l'année scolaire sur la commune de Saint André d’Embrun.

#### Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif périscolaire de Saint André d’Embrun propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les soirs après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

#### Les Horaires :

Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30 à la sortie de l'école jusqu'à 17h30, heure où les parents viennent chercher leurs enfants.

#### Le Fonctionnement :

Les enfants sont accueillis dans une salle adaptée tout au long de l'année scolaire.  
A 16h30 les enfants sont pris en charge par l'animateur, dès la fin des cours.  
De 16h30 à 17h30 un temps d'activité physique motrice ou manuelle encadré par un intervenant professionnel.  
A 17h30 départ des enfants ou accueil en garderie.

#### Capacité d'accueil :

En fonction de l'activité proposée, des locaux utilisés et de la tranche d'âge, le périscolaire peut accueillir de huit à douze enfants au maximum. Les tranches d'âge sont de 3 à 6 ans et de 7 à 12 ans. En dessous de 8 enfants inscrits, l'atelier ne sera pas maintenu.

#### Inscriptions :

Les inscriptions devront se faire au trimestre, seuls les parents sont habilités à inscrire leurs enfants aux activités périscolaires.

#### Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et de l'atelier proposé :

Quotient familial	Les Ateliers des Loulou's Grille Tarif A		Les ateliers Périscolaires des Loulou's Grille Tarif B	
	Communes du SIVU	Communes extérieures	Communes du SIVU	Communes extérieures
<500	34.00€	40.00€	40.00€	46.00€
500 à 700	38.00€	44.00€	44.00€	50.00€
700 à 900	42.00€	48.00€	48.00€	54.00€
> 900	46.00€	52.00€	52.00€	58.00€

Une facturation trimestrielle sera établie, et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du Trésor Public.

#### Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu. Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents
- Certificat médical (suivant l'activité)

#### Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours. Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

#### Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents. En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

#### Les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

#### RENSEIGNEMENTS :

- **A l'école de Saint André d’Embrun** auprès de l'animateur, dans la salle d'activité : Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

- **Au bureau du S.I.V.U.** Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) internet: [www.lesloulous05.fr](http://www.lesloulous05.fr)

✂.....

### **SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » Règlement Périscolaire à Saint André d’Embrun**

Je soussigné(e).....

Père, Mère de l'enfant :.....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à....., le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



## Règlement Intérieur 2018-2019

### PAUSE CASTELOU à CHATEAUROUX les ALPES

Le S.I.V.U « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants pendant le temps périscolaire dans le cadre de la Pause Castelou durant l'année scolaire

#### Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif Pause Castelou propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les matins et soirs, avant et après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

#### Les Horaires :

Le Matin : Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h20, dans la salle du Castelou située à l'école.  
Le Soir : Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30 à la sortie de l'école jusqu'à 18h30 en salle Castelou ou dans la cour suivant la météo et/ou du programme, heure limite où les parents peuvent récupérer leurs enfants

#### Le Fonctionnement :

Le matin : De 7h30 à 8h20 les parents accompagnent l'enfant jusqu'à la salle Castelou.  
A 8h20 les enfants rejoignent leurs camarades dans la cour de l'école sauf pour les enfants scolarisés en maternelle qui sont accompagnés par l'animateur directement dans leur classe.  
Cet accueil avant l'école est un temps calme pour permettre aux enfants d'aborder sereinement leur journée. Ils disposent de jeux, de jouets, de livres, du matériel de dessin, des tapis de repos...  
Le soir : A 16h30 les enfants sont pris en charge par l'animateur dès la fin des cours et emmenés dans la salle Castelou.  
De 16h30 à 17h00 les enfants prennent leur goûter fourni par les parents.  
De 17h00 à 18h00 un temps d'activité, chaque jour différent est proposé aux enfants.  
De 18h00 à 18h30 l'accueil des parents et départ des enfants. Pendant ce moment, les enfants disposent librement de livres, jeux, jouets...

#### Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. Il est généralement prévu :  
Pour la Pause Loulou's du matin 14 enfant âgés de 3 à 12 ans.  
Pour la Pause Loulou's du soir 18 enfants âgés de 3 à 12 ans.

#### Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent soit mail [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) soit par bulletin disponible à l'entrée de l'école à remettre dans la boîte aux lettres du Castelou ou directement auprès des animateurs.  
**Les inscriptions devront se faire au plus tard le vendredi à 16h30 pour la semaine suivante**  
**Pour toutes inscriptions après ce délai un supplément sera facturé.** Seuls les parents sont habilités à inscrire leurs enfants à la garderie. Toute absence **non signalée 2 jours ouvrés à l'avance** sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical)

#### Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial :

Quotient familial	La pause Loulou's		
	Tarifs matins	Tarifs soirs	
		De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30
< 500	1,40 €	1,05 €	1,05 €
500 à 700	1,60 €	1,20 €	1,20 €
700 à 900	1,80 €	1,35 €	1,35 €
> 900	2,00 €	1,50 €	1,50 €
Supplément 1,00€ par pause pour les inscriptions en retard			

**Tout retard** donnera lieu au paiement **d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé** en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

Une facturation mensuelle des heures de présences sera établie et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les Loulou's ».

#### Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

#### Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.  
Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

#### Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.  
En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

#### Les repas et les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

#### RENSEIGNEMENTS :

- Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : [lesloulous.baratier@orange.fr](mailto:lesloulous.baratier@orange.fr) internet: [www.lesloulous05.fr](http://www.lesloulous05.fr)

✂.....

**SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans »**  
**Règlement Pause Castelou**

Je soussigné(e).....

Père, Mère de l'enfant :.....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à....., le .....  
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)